

SYLLABUS ET PLAN DE COURS

DRT 6929H – Droit des technologies de l’information avancé

DRT3522 - Droit public avancé 2

Vers une cyberjustice : enjeux et regards

Trimestre : Été 2017 (12 au 17 juin 2017)

Professeur : Karim Benyekhlef karim.benyekhelf@umontreal.ca

Local B-2215

1. OBJECTIFS ET DESCRIPTION DU COURS

L'accès à la justice est une question cruciale pour tous les pays. Dans les démocraties occidentales, l'observateur note la récurrence des maux de la justice : les coûts et les délais. La complexité constitue un autre facteur qui éloigne les citoyens de leur système de justice. Ces facteurs accentuent l'exclusion des plus pauvres du développement économique et de ses externalités positives. Ils donnent également l'impression d'une justice déconnectée des préoccupations citoyennes. Dans ce contexte, l'accès à la justice apparaît indissociable des avancées au plan social, économique ou politique. Pourtant, les budgets alloués à la justice ont tendance à stagner, voire à diminuer en temps de raréfaction des ressources publiques. Les technologies de l'information et de la communication, sans prétendre régler l'ensemble des maux affectant la justice, peuvent contribuer à en atténuer certains effets.

Les années 1990 sont marquées par la numérisation croissante des activités sociales et l'ouverture d'Internet au grand public. Le recours aux technologies suscite l'espoir d'un possible abaissement des délais et des coûts judiciaires. Cette vision managériale doit bien sûr être relativisée au regard de l'examen des initiatives conduites dans le champ de la justice. En effet, on note, d'une part, que malgré l'investissement d'importants fonds publics, l'informatisation des tribunaux est extrêmement disparate à l'échelle nationale et globale et, d'autre part, que les coûts et les délais de traitement des affaires continuent de constituer un obstacle à un accès effectif aux tribunaux pour la plupart des justiciables.

C'est dans ce contexte qu'a vu le jour le Laboratoire de cyberjustice de Montréal. Il vise à répondre à une problématique complexe, mais clairement identifiée : comment mettre les technologies de l'information au service d'un meilleur accès à la justice ? Conçu comme un espace de recherche et de collaboration, le Laboratoire est une structure où les processus de justice sont modélisés et repensés afin de mieux répondre aux attentes des justiciables. Il compte sur une équipe internationale multidisciplinaire de près d'une quarantaine de chercheurs provenant d'une vingtaine de centres de recherches et d'universités. Son approche multidisciplinaire lui permet d'appréhender les thèmes de la justice sous tous les angles et, ainsi, de repenser le règlement du conflit afin de répondre aux besoins contemporains des justiciables et d'adapter la justice à la numérisation et à la mise en réseau. Le Laboratoire peut aussi compter sur des partenaires publics, comme les tribunaux, les barreaux, les ministères et les organisations internationales afin d'assurer une caisse de résonance à ses travaux et une mise en œuvre de ceux-ci par les acteurs concernés.

Fer de lance au niveau national et international, l'Université de Montréal et l'Université McGill ont réussi à faire du Laboratoire de cyberjustice le lieu central des travaux de recherche relatifs à la cyberjustice. L'équipe du Laboratoire a acquis une solide expertise en matière de résolution extrajudiciaire des litiges, grâce à plusieurs projets concluants menés par le professeur Karim Benyekhlef (CyberTribunal, eResolution ou encore ECODIR). Depuis sa création, le Laboratoire a élargi ses champs d'intervention en se penchant sur les cours de justice et les tribunaux administratifs tout en poursuivant ses travaux novateurs dans le champ du règlement en ligne des conflits (Online Dispute Resolution).

L'objectif de cette école d'été est de diffuser l'état actuel des connaissances du Laboratoire, tout en offrant l'opportunité unique aux participants de côtoyer et d'échanger avec des experts réputés dans le domaine de la cyberjustice.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Le cours sera sous forme d'exposés magistraux, de tables rondes, de simulations

Le cours sera donné en français. Toutefois, certains des conférenciers invités présenteront en anglais.

3. MODE D'ÉVALUATION

Participation en classe

Des points de participation seront accordés pour les étudiant(e)s qui participeront activement en classe, lors des ateliers et de la simulation de procès. Leur note pourrait être bonifiée en conséquence.

Travail maison : 100%

Les étudiants devront rédiger un travail individuel de 20 pages (police Times 12, interligne 1.5) sur un thème choisi parmi une liste de 6 thèmes (voir plus bas).

Le travail devra être transmis à Me Emmanuelle Amar (emmanuelle.amar@umontreal.ca), coordonnatrice scientifique du Laboratoire de cyberjustice, par courriel au plus tard le 17 juillet 2017 à 16h. Une pénalité de 20% sera imputée par jour de retard.

Thèmes à choisir pour le travail maison :

- La vidéoconférence et les droits fondamentaux des personnes qui témoignent à distance.
- Les technologies numériques, l'accès à la justice et les personnes qui se représentent seules.
- Enjeux technologiques au regard du nouveau code de procédure.
- Nouvelles solutions technologiques au regard du respect du principe d'équivalence fonctionnelle.
- La résolution en ligne des litiges (ODR) en tant que processus extra-judiciaire privé ou intégré au système de justice publique.
- Les défis juridiques soulevés par le droit computationnel

4. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Vu l'aspect novateur du sujet, il n'existe aucun ouvrage de référence regroupant tous les thèmes abordés durant le cours. Toutefois, les étudiants désirant compléter leurs lectures sont invités à consulter les ouvrages suivants :

- Karim BENYEKHELF, Jane BAILEY, Jacqueline BURKELL and Fabien GÉLINAS, *eAccess to Justice*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2016. Accessible en ligne: <http://www.ruor.uottawa.ca/handle/10393/35566>
- Mohamed S. ABDEL WAHAB, Ethan KATSH et Daniel RAINEY (éd.), *Online Dispute Resolution: Theory and Practice*, la Haie, Eleven, 2012. Disponible à l'adresse : http://www.ombuds.org/odrbook/Table_of_Contents.htm
- Dory REILING, *Technology for Justice*, Leiden, Leiden University Press, 2009.
- Neal FEIGENSON et Christina SPIESEL, *Law on Display: The Digital Transformation of Legal Persuasion and Judgement*, New York, New York University Press, 2009.

- Agusti CERRILLO et Pere FABRA (éd.), *E-justice: using information communication technologies in the court system*, Hershey, IGI, 2009.
- Carmela Mary Bernadette CHATEAU SMITH et Jean-François BOHNERT (éd.), *Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service de la justice du XXI^e siècle*, Paris, LGDJ, 2013.

Les étudiants sont également invités à consulter la Bibliothèque numérique sur la cyberjustice qui peut être consultée au lien suivant : <http://www.cyberjustice.ca/digital-library/>.

PLAN DE COURS

Cours 1 (lundi 12 juin de 8h30 à 11h30) : Vers une cyberjustice (séance en français)

Présentation du cours, des modes d'évaluation

- Les mots de la justice
 - o Baisse du nombre de dossiers
 - o Coûts et délais
- La cyberjustice
 - o Définition
 - o Incidences
- Le rôle du rituel
- Le Laboratoire de cyberjustice

Lectures préalables :

- Nicolas W. VERMEYS et Karim BENYEKHFLEF, « Premiers éléments d'une méthodologie de réformation des processus judiciaires par la technologie », dans Daniel Le Métayer (dir.), *Les technologies de l'information au service des droits : opportunités, défis, limites*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 207.
- Karim BENYEKHFLEF, « La résolution en ligne des différends de consommation : un récit autour (et un exemple) du droit postmoderne » dans Pierre-Claude Lafond, dir, *L'accès des consommateurs à la justice*, Cowansville, Yvon Blais, 2010, 89- 117.
- Karim BENYEKHFLEF, « Online Consumer Dispute Resolution: a narrative around (and an example of) postmodern law », 21 (2016) *Lex Electronica* 57. En ligne : <http://www.lex-electronica.org/s/1507>.
- Site Web du Laboratoire de cyberjustice : <http://www.cyberjustice.ca/>

Lectures suggérées :

- Pierre-Claude LAFOND, *L'accès à la justice civile au Québec*, Cowansville, Yvon Blais, 2012.
- Antoine GARAPON, *Bien juger : Essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Odile Jacob, 2001.

Cours 2 (lundi 12 juin de 13h à 16h) : Regards croisés sur les enjeux de la cyberjustice (séance en français)

- Les défis, succès et échec.
- Les incidences sociojuridiques et administratives.
- Les incidences procédurales.

Modérateur : Karim Benyekhlef (Université de Montréal / Directeur du Laboratoire de cyberjustice)

Conférenciers invités :

- Me Julie Allard (Barreau du Québec)
- Me Francis Barragan (Éducaloi)

- L'honorable Jean Faullem (Cour du Québec)
- Claude Métivier (Tribunal administratif du travail)
- Professeur Nicolas Vermeys (Université de Montréal / Laboratoire de cyberjustice)

Lectures préalables :

- Aucune

Lectures suggérées :

- Aucune

Cours 3 (mardi 13 juin de 8h30 à 11h30) : Preuve civile et preuve électronique : la quête d'un dialogue (séance en français)

- Présentation d'éléments de preuve technologique
 - Critères de validité
 - Caractéristiques

Conférencier invité : Pr. Vincent Gautrais (Université de Montréal / Centre de recherche en droit public)

Lectures préalables :

- <http://lccjti.ca/articles/> (lire principalement les commentaires sur les articles 1 à 20)

Lectures suggérées :

- Vincent GAUTRAIS, *Preuve technologique*, Montréal, LexisNexis, 2014.
- Vincent GAUTRAIS, *Neutralité technologique : rédaction et interprétation des lois face aux changements technologiques*, Montréal, Éditions Thémis, 2012.

Cours 4 (mardi 13 juin de 13h à 16h) : High Technology Courtrooms, Remote Appearances Via Video Conferencing, and Modern Trial Evidence (séance en anglais)

Professor Fred Lederer of the Center for Legal and Court Technology of William & Mary Law School will discuss today's emerging high-technology courtrooms, the types of technology now in use and which likely will be used in the future, and the types of evidence that will be presented in them. In doing so, Professor Lederer will emphasize the use of video conferencing for remote appearances of all kinds, including remote interpretation. His discussion of evidence will include computer animations and the implications of police body and sedan cameras and drone obtained data.

Professor Lederer's presentation will be informed by his work with William & Mary's McGlothlin Courtroom, the world's most technologically advanced trial and appellate courtroom, the United States counterpart to the Cyberjustice Laboratory.

Conférencier invité : Fredric I. Lederer (William and Mary School of Law / Center for Legal and Court Technology)

Lectures obligatoires :

Fredric I. Lederer, Judging in the Age of Technology, Judge's Journal, December, 2014.

Fredric I. Lederer, Some Thoughts on Technology and the Practice of Law, The Bench, January-February, 2014.

Fredric Lederer, Wired, What We Have Learned About Courtroom Technology, ABA Criminal Justice (Winter, 2010)

Harrell v. State, 709 So.2d 1364 (Fla. 1998)

Lecture suggérée:

Fredric Lederer, The Potential Use of Courtroom Technology in Major Terrorism Cases, 12 WM & Mary Bill Rts. J. 887 (2004).

Cours 5 (mercredi 14 juin de 8h30 à 11h30) : Un nouveau Code : Vers une procédure technologique (séance en français)

SOMMAIRE DE LA SÉANCE

Nous aborderons lors de cette séance la réforme de fond de la procédure civile québécoise s'étant amorcée en 2002 par l'introduction d'une « nouvelle culture judiciaire », puis s'étant confirmée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, d'un nouveau *Code de procédure civile*. Une part de cette transformation de l'instance civile repose sur l'utilisation des nouvelles technologies. Nous observerons les principes directeurs de la procédure civile, notamment celui de la favorisation de l'utilisation des moyens technologiques, ainsi que la culture qu'ils cherchent à instituer. Nous nous pencherons sur les principaux éléments contenus au Code de procédure civile relatifs aux technologies, soit les modes de transmission/notification/signification de procédures et autres documents, les modes de tenue de l'interrogatoire, en plus d'observer les diverses possibilités qu'impliquent les nouveaux pouvoirs élargis de gestion de l'instance des juges. Nous traiterons également des défis entourant l'introduction des nouvelles technologies dans le cadre de l'instance

judiciaire, ainsi que de l'usage des technologies dans les tâches quotidiennes de l'avocat. L'approche favorisée sera d'initier la discussion à partir des articles de loi et de règlements, de la jurisprudence ainsi que d'exemples tirés de la pratique, pour ensuite émettre certaines critiques.

Conférencier invité : Shana Chaffai-Parent (Université de Montréal)

Lectures préalables :

Loi

Code de procédure civile, c. C-25.01, articles 9, 11, 18, 19, 26, 109, 110, 112, 114, 133, 134 et 279.

Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile, c. C-25.01, r. 0.2.1, article 46.

Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile pour le district de Québec, c. C-25.01, r. 0.2.3, articles 22, 25 à 28.

Règlement de la Cour du Québec, c. C-25.01, r. 9, articles 19, 49 et 50.

Règlement de procédure civile (Cour d'appel), c. C-25.01, r. 10, articles 11, 12 et 56.

Jurisprudence

Citadelle, Cie d'assurance générale c. Montréal (Ville), 2005 CanLII 24709 (C.S.)

Pelletier c. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, 2016 QCCQ 1618

Champagne c. Subaru Canada inc., 2016 QCCS 3286

Doctrine

Antoine GUILMAIN, « Le nouveau Code de procédure civile au prisme des technologies de l'information », 73 *R. du B.* 471 (Automne 2014), p. 471 à 507 (en ligne : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/revue/2014-tome-73-2.pdf>)

Dominic JAAR et François SÉNÉCAL, « Pratiques virtuelles – Déontologie réelle » dans *Développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire (2015)*, Service de la Formation continue du Barreau du Québec, vol. 399, Yvon Blais, 2015 (en ligne : <https://edoctrine.caij.qc.ca/developpements-recents/399/368221028/#infos>)

Catherine PICHÉ, « La disposition préliminaire du *Code de procédure civile* », 73 *R. du B.* 135 (Printemps 2014), p. 135 à 175 (en ligne : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/publications/revue/2014-tome-73-1.pdf>)

Philippe SAMSON, « Un procès sans papier à Trois-Rivières : lorsque la technologie devient nécessaire », dans *Le Journal – Barreau du Québec*, fév. 2014, p. 24 (en ligne : https://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol46/201402_04.pdf)

Lectures suggérées :

BARREAU DU QUÉBEC, Guide des TI, 2016 (en ligne : <http://guideti.barreau.qc.ca>)

Patrick GINGRAS et François SENÉCAL, « Métadonnées : Plaidoyer pour des mal aimées et des incomprises », 74 *R. du B.* 249 (2015) (en ligne : <http://www.lccjti.ca/files/sites/105/2015/09/GingrasSenecal.pdf>)

Antoine GUILMAIN, « Angle droit sur la visiojustice! Petit décalogue à l'usage du praticien », dans *Colloque annuel du Regroupement Droit, Changements et Gouvernance 2015*, à paraître (en ligne : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2671340)

Fredric LEDERER, « The Legality And Practicality Of Remote Witness Testimony », dans *The Practical Litigator*, sept. 2009, p. 19 (en ligne : <http://www.legaltechcenter.net/download/articles/The%20Legality%20And%20Practicality%20Of%20Remote%20Witness%20Testimony.pdf>)

Denis LE MAY, « Culture et pratique documentaires des juristes dans le maelström de l'Internet et de l'hypertexte » dans XIII^e Conférence des juristes de l'État, atelier 2, 1998 (<http://www.conferencedesjuristes.gouv.qc.ca/files/documents/0c/53/cultureetpratiquedocumentairesdesjuristes.pdf>)

Catherine PICHÉ, « Justice Wide Open : Transparency of the Judicial Process in Modern Technological Courtrooms », dans Dominique CUSTOS (éd.), *Transparency, a governance principle: Proceedings of the XIIIth Congress of the International Association of Legal Methodology*, Bruylant, 2014

Cours 6 (mercredi 14 juin de 13h à 16h) : La justice comme bien commun (séance en français)

La justice pourrait-elle être considérée comme l'ensemble des règles de droit substantiel et procédural de garantie et sauvegarde des droits individuels et collectifs ? Et si dans ce cadre la justice pouvait répondre aux exigences typiques des *commons* ? La discussion portera sur fait de savoir si la justice peut représenter un service/bien public qui permet l'exercice des droits fondamentaux et du libre développement du citoyen. L'idée est de réfléchir sur la question de justice comme bien commun, ce qui représente un défi dogmatique dans la mesure où la justice ne possède pas les caractéristiques propres d'un bien, selon la vision traditionnelle de droit privé.

Conférencier invité : Alberto Lucarelli (Université Federico II de Naples)

Lectures préalables :

A. Lucarelli, « Biens communs et fonction sociale de la propriété- Le rôle des collectivités locales » publié dans « Vers un droit global ? ». Karim Benyekhlef (dir.), *Vers un droit global ?* Montréal, Éditions Thémis, 2016.

Alberto Lucarelli & Jacqueline Morand-Deville, « Biens communs et fonction sociale de la propriété, Le rôle des collectivités locales », *Revue du MAUSS permanente*, 23 avril 2014, en ligne : <http://www.journaldumauss.net/?Biens-communs-et-fonction-sociale-1118>

Lectures suggérées :

A. Lucarelli, « Biens communs et droit fondamentaux », dans M. Cornu, J. Rochefeld e C. Orsi (sous la direction), *Dictionnaire des Biens communs*, Presse Universitaire Francaise (PUF), 2017, en cours de publication.

A. Lucarelli, « Biens communs et démocratie participative », dans M. Cornu, J. Rochefeld e C. Orsi (sous la direction), *Dictionnaire des Biens communs*, Presse Universitaire Francaise (PUF), Paris, 2017, en cours de publication.

A. Lucarelli, « Naples-Expérience », in M. Cornu, J. Rochefeld e C. Orsi (sous la direction), *Dictionnaire des Biens communs*, Presse Universitaire Francaise (PUF), Paris, 2016, en cours de publication

A. Lucarelli, *La democrazia dei beni comuni*, Laterza, Roma-Bari, 2013.

Cours 7 (jeudi 15 juin de 8h30 à 11h30) : Cyberjustice and Access to justice (séance en anglais)

This session will offer some critical perspectives on cyberjustice and access to justice.

It will pose the following questions:

- Is technology the answer to access to justice crisis or just the latest access to justice fad?
- How can we make sure that technologies meant to improve access to justice address actually user needs?
- Do we have an ethical obligation as a profession to provide access to justice via technology?

Over the course of the three hours, we will look critically at arguments that suggest that technology is *not* a good way to increase access to justice in marginalized communities such as rural and remote, low-income and elderly populations. We will also explore how to build technology so that people remain at the centre of its design, and question our ethical obligations around access to justice and technology.

Conférencière invitée : Nicole Aylwin (Winkler Institute for Dispute Resolution)

Lectures préalables :

- [Face to Face legal Services and Their Alternatives: Global Lessons from the Digital Revolution \(2014\), Roger Smith and Alan Peterson - Chapter 2.](#)
- [UPL, Technology and Access to Justice](#) (2015), Ron Dolin.
- Digital Delivery of Legal Service for People on Low Income (2014)
- [To Save Everything \(2013\)](#). Evgeny Morozov, Chapter 1.

Lectures suggérées :

- Access to Civil & Family Justice: A Roadmap for Change (2013), Action Committee on Access to Justice in Civil and Family Matters.

English: http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_English_Final.pdf

French: http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_French_Final.pdf

Cours 8 (jeudi 15 juin de 13h à 16h) : Intelligence artificielle et droit : la science numérique au service du droit (séance en français)

Les avancées en matière de sciences numériques et d'intelligence artificielle ont permis de concrétiser les théories anciennes qui mathématisaient le droit. La science juridique accueille désormais des outils informatiques, fondés sur le principe de l'algorithme, comme processus d'aide à la décision. Cette approche est connue sous le terme de *droit computationnel*.

L'administration est la première utilisatrice de ces instruments, pour assurer le respect des prérogatives régaliennes de l'État principalement en matière fiscale, douanière et policière. Le législateur et le juge adoptent une position encore prospective, mais plusieurs projets d'envergure laissent entrevoir un potentiel pour l'office du juge et l'édiction des lois.

Cette séance est une introduction à l'approche computationnelle du droit. Elle a pour objectif de donner les premières clés de compréhension aux étudiants, tant juridiques que techniques, tout en les initiant à de nouveaux outils procéduraux. L'idée est de comprendre les mouvements dématérialisés qui animent la science juridique d'aujourd'hui et de demain.

Conférencière invitée : Christelle Papineau (Paris I Panthéon-Sorbonne et Université de Montréal).

Lectures préalables :

- GOUVELAIRE LOUISE, « Le logiciel qui prédit les délits », *Le Monde* (5 janvier 2013).
- KATZ, Daniel Martin et Michael James BOMMARITO II, « *A mathematical approach to the study of the United States Code* », *SSRN, Electron. J.* 2010 (6 pages à lire)
- VAN ENGERS TOM et Emile DE MAAT, *Mission impossible? : automated norm analysis of legal texts*, 2003.
- M WING Jeannette, *Computational thinking*, communications of the AMC, March 2006, vol 49 n°3 (p33-35)

Lectures suggérées :

- GENESERETH MICHAEL, *Computational law: the Cop in the Backseat*, CODEx the Stanford Center for legal informatics, 2015.
- CITY OF CHICAGO, *Food inspection forecasting Optimizing inspections with analytics*, en ligne : <chicago.github.io/food-inspections-evaluation/>.
- CONSEIL D'ETAT FRANÇAIS, *Mieux encadrer l'utilisation d'algorithmes prédictifs à l'égard des individus* in *Etude annuelle 2014, Le numérique et les droits fondamentaux*, coll Etudes et documents, Conseil d'Etat, 2014 (p 237-239) :
- KATZ, Daniel Martin et Michael James BOMMARITO II, « *A mathematical approach to the study of the United States Code* », *SSRN, Electron. J.* 2010.
- Tom VAN ENGERS et AW Vandlerberghe RADBOUD, *The POWER-Light Version: improving Legal quality under time pressure*, Aix en Provence, Springer Science and business media, electronic Government: first International conference EGOV 2002, 2002, p. 486 pages.

Cours 9 (vendredi 16 juin de 8h30 à 11h30)

8h30 à 9h45 : Une simulation de procès virtuel au Laboratoire (séance en français)

- Simulation d'un procès civil
- Échanges sur les incidences de la technologie sur le procès

10h à 11h30 : Justice et sécurité informatique (séance en français)

- Identification et authentification
- Sécurité de l'information
- Les incidences sécuritaires liées au dépôt électronique des documents

Conférencier invité : Nicolas Vermeys (Université de Montréal / Laboratoire de cyberjustice)

Lecture obligatoire :

- VERMEYS, Nicolas. « Privacy v. Transparency: How Remote Access to Court Records Forces Us to Re-examine Our Fundamental Values » dans Karim Benyekhlef, Jane Bailey, Jacquelyn Burkell et Fabien Gélinas, dir, *eAccess to Justice*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2016, 122-153.

Lectures suggérées :

- VERMEYS, Nicolas W., « Un modèle économique pour baliser l'obligation de sécurité informationnelle », dans Stéphane Rousseau (dir.), *Juriste dans frontières – Mélanges Ejan Mackaay*, Montréal, Thémis, 2015, p. 471.
- VERMEYS, Nicolas W. *Responsabilité civile et sécurité informationnelle*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2010.

Cours 10 (vendredi 16 juin de 13h à 16h) : La cyberjustice et l'Europe (séance en français)

- Les dispositifs de cyberjustice déployés dans les systèmes judiciaires européens ;
- Bonnes pratiques pour développer des systèmes d'information visant à améliorer la qualité du service rendu par les tribunaux.

Lectures préalables :

- Aucune

Lectures suggérées :

- L'utilisation des technologies de l'information dans les tribunaux d'Europe (étude de la CEPEJ n°24), en ligne :

<https://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/evaluation/2016/publication/CEPEJ%20Study%2024%20-%20IT%20report%20FR%20web.pdf>

- Lignes directrices vers la conduite du changement en matière de Cyberjustice (étude de la CEPEJ n°25, en ligne : http://www.cyberjustice.ca/files/sites/102/13_2016_CEPEJ_Lignes-directrices-cyberjustice-FR.pdf)

Conférencier invité : Harold Épineuse (Institut des Études Hautes Études sur la Justice / Chercheur associé du Laboratoire de cyberjustice)

Cours 11 (samedi 17 juin de 8h30 à 11h30) : Les modes en ligne et alternatifs de résolution des conflits (séance en français)

- Les MARCELS (modes amiables de règlement des conflits en ligne)
 - Description
 - Pratiques
- Exercice pratique avec la plateforme de règlement en ligne PARLe

Conférencier invité : Valentin Callipel (Laboratoire de cyberjustice)

Lectures préalables :

- Nicolas W. VERMEYS et Karim BENYEKHFLEF, « ODR and the Courts », dans Mohamed S. ABDEL WAHAB, Ethan KATSH et Daniel RAINEY (éd.), *Online Dispute Resolution: Theory and Practice*, la Haie, Eleven, 2012, p. 295. Disponible à l'adresse : http://www.ombuds.org/odrbook/vermeys_benyekhlef.pdf

Lectures suggérées :

- Nicolas VERMEYS, « Le règlement en ligne des différends de cyberconsommation » dans Pierre-Claude Lafond et Vincent Gautrais, dir, *Consommateur numérique : une protection à la hauteur de la confiance ?*, Montréal, Yvon Blais, 2016, 257-294.
- Nicolas VERMEYS, « Les modes privés de prévention et de règlement des différends en ligne » p 309, in *Régler autrement les différends* sous la direction de Pierre-Claude Lafond, LexisNexis 2015
- Cléa IAVARONE-TURCOTTE, « Et s'il était possible d'obtenir une justice en ligne ? », (2012), en ligne : <http://www.lex-electronica.org/articles/vol17/num2/et-sil-etait-possible-dobtenir-justice-en-ligne/>

